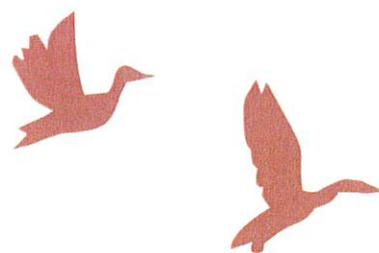




MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## CHASSEURS ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer

**VOTRE COMPTE SIA**



**Date limite**  
**le 31 décembre 2024**  
**pour conserver vos droits**  
**à détenir une arme\***



Pour créer son compte en quelques minutes :  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,  
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse*

(\*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.  
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.



## VOUS ÊTES CHASSEUR\* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME<sup>(1)</sup>? N'oubliez pas DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !

\* avec permis de chasser validé ou non

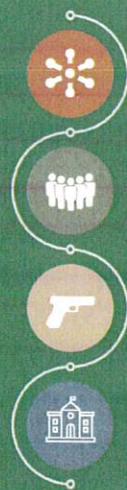
(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le système d'information sur les armes (SIA). A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des chasseurs détenteurs d'armes y soient désormais enregistrés.

### Pourquoi créer son compte ?

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique



Pour créer son compte en quelques minutes :  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse



### Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024

Je détiens mon arme<sup>(2)</sup> en contradiction avec la réglementation

"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024

Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme<sup>(3)</sup>

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.  
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.